NOTE D'INFORMATION

RMA RENDEMENT PLUS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
RMA ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP24041 en date du 22/05/2024.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

MK

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **RMA ASSET MANAGEMENT** sise à **83, Avenue de l'Armée Royale, Casablanca** représenté par **Monsieur Samir BAALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

RMA Asset Management
83, Avenue de l'Armée Royale
Casablanca - Maroc

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

MK

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP RMA RENDEMENT PLUS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000040941**
- Date et référence de l'agrément : **18/03/2013, AG/OP/007/2013**
- Date de création : **15/06/2009**
- Siège social : **83, Avenue de l'Armée Royale, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er octobre** au **30 septembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100,00** Dirhams
- Etablissement de gestion : **RMA ASSET MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **Bank of Africa,** sis à **140 Av Hassan II – Casablanca,** représenté **par Madame Badia BELALIA** en sa qualité de **Directeur Général de BMCE Capital Solutions**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
RMA ASSET MANAGEMENT	M. Adil Joudar

- Commissaire aux comptes : **Ernst & Young** représenté par **Monsieur Hicham DIOUIRI**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations OMLT**
- Sensibilité min : **4**
- Sensibilité max : **8**
- Indice de référence : **100% Moroccan Bonds Index moyen et long terme (Le MBI MLT est calculé par BMCE CAPITAL)**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs une rentabilité supérieure à celle du marché obligataire à moyen et long terme. Il a aussi pour objectif de surperformer son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 RMA RENDEMENT PLUS est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le portefeuille du FCP RMA RENDEMENT PLUS sera investi en :

 - Actions cotées à la Bourse de Casablanca, certificats d'investissements et droits d'attributions ou de souscriptions cotés ;

 - Parts ou actions d'OPCVM ;

 - Titres de FPCT et d'OPCC ;

 - Titres de créances négociables ;

 - Obligations ;

 - Titres émis ou garantis par l'Etat ;

 - Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts ;

 - Dépôts à termes (DAT).

 Le FCP pourra placer au maximum 10% de son actif net en « Autres Valeurs », et ce dans le respect des conditions de la réglementation en vigueur.

 Le FCP pourra également effectuer des opérations de prêts et d'emprunts de titres et des opérations de pension, et ce, dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : **10 ans**
- Souscripteurs concernés : **Grand public - Personnes morales résidentes et non résidentes**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **21/12/2009**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, la VL est calculée sur une base hebdomadaire, tous les vendredis, ou si celui est férié, le jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée dans les locaux de RMA ASSET MANAGEMENT et publiée au moins une fois par semaine au niveau d'un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :
 - **Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : RMA ASSET MANAGEMENT ;**
 - **Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative, qui est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts composant le capital du FCP, majorée de la commission de souscription ;**
 - **Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative, qui est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts composant le capital du FCP, minorée de la commission de rachat ;**
 - **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour du lundi au jeudi jusqu'à 16 h à RMA ASSET MANAGEMENT et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Distribution entière.**

 Distribution des résultats en fonction de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de RMA ASSET MANAGEMENT. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.

 En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice.

 L'entité en charge de l'information et du suivi de la distribution aux souscripteurs est RMA ASSET Management, sise 83, Avenue des FAR Casablanca (Tél : 05 20 39 31 00).

 Les porteurs de parts seront informés par voie de mailing, et ce, au plus tard la veille de la mise en distribution.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMC

HK

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Commissions de rachat s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés.**

 - Cas d'exonération :
 - **NA.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions des OPCVM gérés par RMA ASSET MANAGEMENT et détenus en portefeuilles. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés à la fin de chaque trimestre.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais publications (1)	20 000 dhs HT
Commissaire aux comptes (2)	25 000 dhs HT
Commission AMMC (3)	0,025% HT
Dépositaire (4)	0,10% HT
Maroclear (commission de gestion du compte émission) – annuel (5)	3600 dhs HT
Maroclear (Droit d'admission) – trimestriel (6)	Selon les conditions en vigueur
FDG RMA AM	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC